

## QUESTIONNAIRE

Lié au règlement-type de gestion des quantités

Société .....

Personne de contact .....

Portable / E-mail ..... / .....

### Choix de la société (choisir une seule option pour chaque point)

Art. 2 Attribution de la quantité de base (Priorité : 1=1<sup>ère</sup> priorité, 2=2<sup>e</sup> priorité, etc.)

Principe	Choix	Priorité
Au prorata de la mise en valeur de chaque producteur		
Une part égale à chaque producteur		
Aux nouveaux producteurs		
Pour les nouvelles constructions		

Art. 3 Gestion des quantités temporaires :

- Par la société (répondre seul. pt 3.2.)
- Avec l'aide de Prolait (répondre jusqu'à la fin)

Art. 3.2 Définition du décompte roulant (calculé sur la quantité de base totale)

- +/- 3%
- +/- 2%
- Sans (0%)

Art. 3.3 Destination du décompte roulant l'année suivante

- Fabrication Gruyère / VMO
- Lait de centrale
- Autre : .....

Art. 4 Calculs des quantités trimestrielles

- Par la société elle-même
- Par Prolait

Art. 5 Gestion des sanctions

Taxe de sur-livraisons de ..... cts./kg

Taxe de sous-livraisons de ..... cts./kg

Gestion par :  la société  Prolait\*

\* facturation/encaissement par Prolait, versement des retenues à la société

Pour la société	Date
.....	.....
Le président	Le secrétaire